



MOBILITÉ

ARCHIVE

# Amélioration de la ligne ferroviaire avec Paris : la Communauté urbaine s'engage

Le Havre Seine Métropole participe au financement du « saut-de-mouton », un ouvrage en amont de la gare de Saint-Lazare qui permettra d'améliorer le trafic ferroviaire normand avec la Capitale.

---

PUBLIÉ LE  
20 NOVEMBRE 2020

*L'article que vous consultez est archivé, il aborde un sujet qui n'est plus d'actualité.*

## Améliorer les liaisons avec Paris Saint-Lazare

---

## ***Des difficultés croissantes***

Les liaisons ferroviaires entre la Capitale, la Normandie et plus particulièrement Le Havre se dégradent depuis les années 70 ; le nombre de trains partant à la minute prévue, au départ de Paris-Saint-Lazare vers la Normandie a ainsi chuté de 78 % à 63 % entre 2011 et 2018.

Les trains normands sont particulièrement impactés par les voies qui se croisent avec les lignes ferroviaires venant de Mantes, Gisors et Conflans-Sainte-Honorine.

## ***Le saut-de-mouton : un aménagement adapté***

Pour répondre à cette problématique, la mise en place d'un saut-de-mouton (croisement dénivelé entre les voies ferrées leur permettant de se croiser en passant par-dessus ou par-dessous), installé en amont de la gare de Saint-Lazare à Clichy, apparaît être la solution la plus pertinente.

**SNCF Réseau** estime que grâce à cet aménagement, **les trains normands devraient récupérer 32 minutes de retard à l'heure de pointe du matin (7h-9h), soit une baisse de deux-tiers des retards.**

# **Première étape de la ligne nouvelle Paris-Normandie**

---

## ***Coûts de réalisation et financement***

Le coût de réalisation du saut-de-mouton est estimé entre 160 et 200 millions d'euros, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. **La Région, les départements et les agglomérations normandes se sont mises d'accord pour prendre en charge, aux côtés de l'Etat, le financement de ce projet comme suit :**

- 25 % par la Région Normandie
- 12,5 % par les départements normands, au prorata de population
- 12,5 % par la Métropole Rouen Normandie, les communautés urbaines, les communautés d'agglomérations et les principales communautés de communes normandes, au prorata de leur population

## ***Participation de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole***

Dans ces conditions, **la participation de la Communauté urbaine s'établirait à 3,35 millions d'euros maximum**, soit environ 1,7 % du coût total de ce projet.

Avec une mise en service prévue en 2027, ces travaux constitueront la première étape de phase I de la future **ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN)**. Ainsi, la participation de la Communauté urbaine s'entend, notamment vis-à-vis de la Région Ile-de-France, comme une avance sur le financement normand du tronçon Paris-Mantes dans le cadre de sa participation globale à la LNPN, de Paris jusqu'au Havre.

Enfin, les collectivités normandes demandent parallèlement des garanties pour la pérennisation et le développement des sillons normands d'accès à la gare Saint-Lazare.